**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 18 DECEMBRE 2014**

Présents : Mesdames MOZAR, BARBERI, PRADES, DOUX, CORADAZZI, SACAZES, PALLA, FAURE, REY

Messieurs VEUILLET, J. MONTAGNE, HOULES, ESTEVE, SALVAN, D. MONTAGNE, MAUREL, DUCAMP, LEMETTRE

Absents : M. GONCALVES (pouvoir à Mme CORADAZZI)

Secrétaire de séance : Mme BARBERI

**1 . AVAP : Aires de Valorisation de l’Architecture et du Patrimoine**

Monsieur le Maire expose qu’à la suite de la réunion publique avec l’architecte des Bâtiments de France, il convient de mettre en place un groupe de travail pour la création d’une AVAP.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 2

**2. Approbation/modification du compte rendu du conseil municipal du 30 octobre 2014**

Pour : 14 Contre : 1 Abstentions : 4

**3. Transfert d’une voie d’un lotissement dans le domaine public communal (chemin d’Occitanie**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que tous les propriétaires du lotissement privé situé chemin d’Occitanie souhaiteraient que les espaces verts, la voirie, l’éclairage public et les réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales soient transférées à titre gratuit dans le domaine public communal.

Délibération pour transférer la voie du lotissement d’Occitanie dans le domaine public communal et autoriser M. le maire à signer tout document concernant ce dossier.

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

**4. Convention Communauté d’Agglomération/Commune de Viviers (piscine de Lameilhé)**

Nous avons reçu la convention relative à la mise à disposition de la piscine Caneton de Lameilhé, entre la Communauté d’Agglomération de Castres-Mazamet et la Commune de Viviers. La convention de mise à disposition fixe les modalités et règles d’utilisation des piscines de la Communauté d’agglomération par l’usager conformément aux dispositions d’exploitation décidées par la Communauté d’agglomération et définies par le règlement intérieur de l’établissement.

Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 1

**5. Création de poste Adjoint Administratif 2ème classe à temps complet**

Poste budgétisé.

Lors de la séance du conseil municipal du 4 août 2014, la municipalité était favorable pour créer un poste d’adjoint administratif 2ème classe à compter du 1er septembre 2014. Le conseil municipal, à la majorité, a refusé de créer ce poste.

M. le maire propose de délibérer à nouveau.

Délibération pour créer 1 poste d’adjoint administratif 2ème classe à temps complet à partir du 1er Janvier 2015 et pour autoriser M. le maire à recruter et à signer tout document afférent à ce recrutement.

Pour : 13 Contre : 3 Abstentions : 3

**6. Eclairage public à « En Bajou »**

Plusieurs habitants d’ « En Bajou » ont envoyé un courrier à Monsieur le Maire pour notifier un manque d’éclairage dans ce secteur.

Délibération pour autoriser M. le maire à signer tout document concernant l'investissement d'éclairage public à en Bajou ainsi que pour rajouter les crédits nécessaires au budget.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 1

**7. Projet construction d’une salle polyvalente (specacles, réceptions, festivités)**

Monsieur le Maire propose qu’un groupe de réflexion et de travail soit mis en place pour envisager la faisabilité de la construction d’une salle polyvalente. Il est proposé à un conseiller municipal de s’en occuper.

Pour : 13 Contre : 1 Abstention : 5

**8. Approbation du rapport sur la qualité de l’eau distribuée par le Pas des Bêtes en 2013**

Le rapport comprenant 176 pages, il a été distribué un extrait (5 pages) aux membres du conseil municipal.

La séance est levée à 20 h 45.